

RESUME

Les comptes nationaux constituent une base essentielle d'informations harmonisées et fiables pour la mesure du développement économique.

Ils fournissent des agrégats, nomenclatures et concepts dont la définition est acceptée sur le plan mondial et qui permettent de caractériser le volet économique du développement durable, en particulier la mesure de la croissance, de l'endettement public, du patrimoine.

Le volet social du développement durable est lui aussi appréhendé dans le cadre central des comptes nationaux (systèmes de retraite, revenus) et surtout dans les matrices de comptabilité sociale qui constituent un module additionnel permettant d'analyser les questions de disparités sociales (distribution des revenus, pauvreté).

Enfin, le volet environnement du développement durable bénéficie de l'apport des comptes de l'environnement, qui sont des comptes satellites pleinement cohérents avec le cadre central des comptes nationaux. Des efforts ont été accomplis sur le plan européen pour réaliser des études pilote, harmoniser les méthodologies et définir des tableaux standard de collecte régulière de l'information.

A titre d'illustration, l'approche de type NAMEA constituée de matrices de comptabilité nationale intégrant les comptes de l'environnement permet de confronter les évolutions de la valeur ajoutée et de l'emploi des différents secteurs avec leurs émissions atmosphériques, leurs consommations en énergie et en matière, leurs déchets et leurs contributions aux dépenses de protection de l'environnement.

Pour faire suite à l'adoption au Conseil Européen de Göteborg (juin 2001) d'une stratégie de l'Union Européenne pour le développement durable, Eurostat a mis en place une Task Force sur les problèmes méthodologiques relatifs aux indicateurs de développement durable.

Le mandat de la Task Force fait expressément mention de l'intérêt des comptes de l'environnement dans l'analyse du développement durable.

La Task Force a travaillé à l'identification d'une série d'indicateurs de développement durable aptes à :

- décrire avec une périodicité au moins annuelle le progrès (ou les reculs) d'un pays vers le développement durable,
- répondre aux besoins de plusieurs groupes utilisateurs (grand public, médias, politiques),
- éclairer la décision politique en prenant en compte les interactions entre l'économie, le social et l'environnement,
- dégager des trends de long terme,
- assurer la comptabilité internationale,
- intégrer les diverses sources de données,
- reposer sur la coopération entre institutions concernées.

Une liste préliminaire d'indicateurs de développement durable a été élaborée par la Task Force. Les indicateurs sont classés par thèmes et sous thèmes. Chaque thème a été discuté dans le cadre d'un sous-groupe de la Task Force.

La liste préliminaire fournie ci-joint sera présentée à Stockholm du 9 au 11 février 2004 aux représentants des Etats membres et des pays accédants (offices statistiques, associations, universités, organisations non gouvernementales). Un rapport final au Comité de Programme Statistique est prévu à la fin de l'année.

L'objectif final est ambitieux. Il est de mesurer le développement durable par un ensemble limité d'indicateurs fiables, harmonisés, acceptés et connus sur le plan mondial, comme c'est déjà le cas pour les principaux agrégats des comptes nationaux.